

ARRÊTÉS DU 30 SEPTEMBRE 1942

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à GRENOBLE (Isère) par le versant de la Bastille et du Fort Rabot, comprenant le sol, les plantations des terrains et chemins, les fortifications, le sol et les façades, élévations, toitures des immeubles bâtis cadastrés au plan parcellaire sous les n° 195bis, 200 à 234, 247, 248, 249, 254 à 258, 304, 306, 307, 308, 368, 369, 370, 500, 501, 501bis, 503, 505, 509, 510, 511, 538 à 543, 548, 550 à 629, 631, 633 à 651, section A.

Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général des Beaux-Arts :

L. HAUTECORNEUR.

Pour copie conforme,  
Le Chef du bureau des  
Sites, Perspectives,  
Paysages :

S. Ins Grenoble

GRENOBLE

BEAUX-ARTS

ISÈRE

SITES

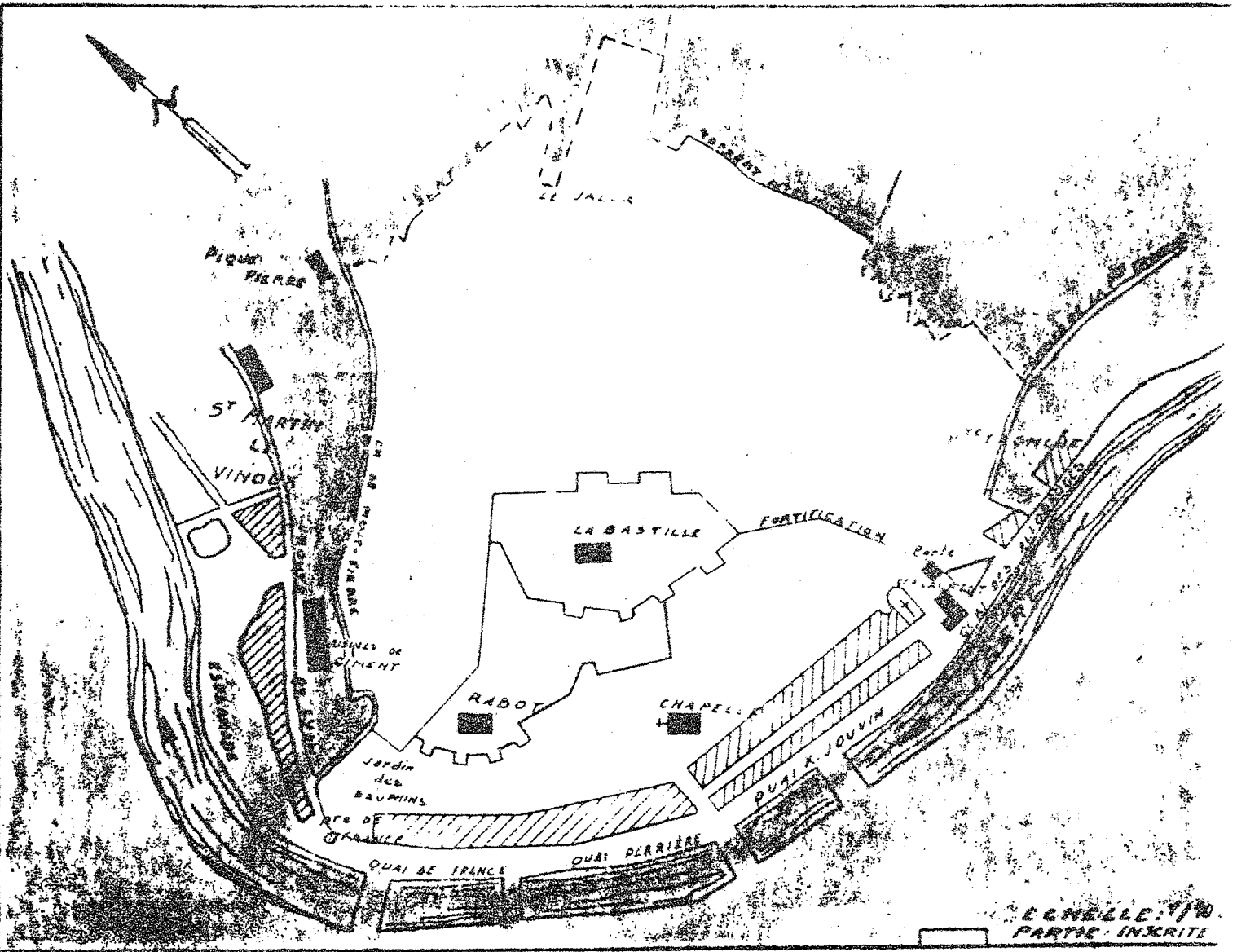
BASTILLE ET FORT

INSCRIPTION

COMMUNE : GRENOBLE  
CANTON : GRENOBLE  
ARRONDI : GRENOBLE



CARTE  
MICHEL  
N° /  
DLI: 0



ECHELLE: 1/10  
PARTIE INSCRITE